



MAIRIE
DE
POUILLON
40350 - LANDES

6.1 Police municipale – 2025/71

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3^{ème} CATÉGORIE
Passage de grades et repas de fin de saison du Taekwondo**

Le Maire de POUILLON (Landes),

VU la demande présentée par Mr CANO Grégory, président de l'association du Taekwondo.

VU les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé publique,

ARRÊTE

Article 1 : Mr CANO Grégory, président de l'association du Taekwondo est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie au foyer municipal le 28 juin 2025 de 08h à 19h, à l'occasion du passage de grades et repas de fin de saison du Taekwondo.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pouillon et Mr CANO Grégory, président de l'association Le Petit Pouillonnais, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POUILLON, le 15 avril 2025
Le Maire,
Thierry LE PICHON

